

## APPENDICE. (E.)

NOMS.	P O U R Q U O I.	Montant Sterl.
Robt. Griffin,	Ditto comme ditto du Bataillon de ditto de la Ville et Banlieue de Montréal, dont J. M <sup>c</sup> Gill, Ecuyer, est Colonel, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
Guill. De Lisle,	Ditto comme ditto du Bataillon de ditto dont J. Hervieux Ecuyer, est Lieutenant Colonel, depuis do. jusqu'à ditto,	27 0 0
Louis Charland,	Ditto comme ditto de ditto dont Pierre Foretier, Ecuyer, est Colonel, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
L. R. C. De Lery,	Ditto comme ditto de la 4e. Division de Milice, du côté Sud du District de Montréal, depuis do. jusqu'à ditto,	27 0 0
Jacob Glen,	Ditto comme ditto dans la Milice dont Sir John Johnston, Baronet, est Colonel, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
Philip Byrne,	Ditto comme ditto dans do. depuis do. jusqu'à ditto,	27 0 0
François Boucher,	Ditto comme ditto dans la Milice du District des Trois Rivières, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
David Lukin,	Ditto comme ditto de do. dont J. B. De Rouville, Ecuyer, est Colonel, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
Henry O'Hara,	Ditto comme ditto de la Milice du District de Gaspé, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
M. J. Tonnancour,	Ditto comme ditto de la Division de St. François, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
Charles Frémont,	Ditto comme Assistant dans le Bureau de l'Adjudant Général de la Milice, depuis ditto jusqu'à ditto,	27 0 0
Simon Turcotte,	Ditto comme Commis dans ditto à 2s6 courant par jour, depuis ditto jusqu'à ditto,	20 9 6
Frs. Vassal De Monviel,	Déboursés comme Adjudant Général de la Milice, jusqu'au 12 Avril 1812.	510 11 7
Jacob Glen,	Pour avoir assisté à l'exercice, &c. des Compagnies des 2e. 3e. 4e. et 5e. Bataillon de Milice des Townships.	41 18 7
Lieut. Colonel F. Deschambault, Quart. Mtr. Gén. des Milices,	Pour rembourser d'autant avancé par le Lieut. Colonel De Lery, Dep. Quatr. Mtre. Gén. pour défrayer les dépenses contingentes du Département, dans le District de Québec entre le 14 Mai et le 1er. Déc. 1812	603 13 11
John Stewart, Dép. Paye Mtre. Gén. des Milices,	Pour les Forces de Milices jusqu'au 24 Janvier 1813,	49509 10 6
Ditto,	Pour Bat et Fourrage, alloués à la Milice Incorporée,	2985 13 5
Ditto,	Pour payer l'Etat Major permanent de la Milice, les contingens des Officiers commandant des Divisions, et payer les Adjudans de la Milice Sédentaire depuis le 25 Avril jusqu'au 24 Octobre 1812.	1895 2 8
	Total	£ 98827 5 8
	* A déduire une demi année de Salaire du Surintendant des Maisons de Postes, qui n'a pas sorti au 31 Oct. 1812.	50 0 0
		£ 98777 5 8

Sauf Erreurs.

Québec, 23e. Janvier, 1813.

J. HALE,

Insp. Génl. des Comptes Pub. Prov.